



Conduite accompagnée

Pour qui ?

- Être âgé(e) de 15 ans minimum lors de l'inscription à l'auto-école
- Avoir obtenu son code de la route
- Avoir l'accord de son représentant légal
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de la conduite d'au moins 13h pour la boîte automatique ou 20h pour la boîte manuelle
- Avoir obtenu une évaluation favorable de son enseignant de la conduite
- Participer à un rendez-vous préalable de 2 heures minimum sous forme d'une séquence de conduite, avec un moniteur de l'auto-école et au moins un accompagnateur.

Les conditions pour être accompagnateur

- Avoir le permis B depuis 5 ans ou plus
- Avoir obtenu un accord préalable écrit de l'assureur sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisés au cours de la phase de conduite accompagnée
- Ne pas avoir eu de retrait de permis dans les 5 années précédentes (annulation ou invalidation du permis).

Les règles de la conduite accompagnée

- Conduire en présence de votre accompagnateur.
- Conduire pendant 1 an minimum
- Parcourir 3 000 km minimum
- Conduire en France